

De Institutionis Sacerdotalis

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0494

SourceBoite_020-14-chem | Soto

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

De Institutione sacerdotum qui
sub Episcopis animarum cura geruntur,
a. l. p. 1558, vers. 1. Réception du
cet acte d'ici du 15 Mars 1558

De cette copie

- écrit sur le fait que le pape d'aujourd'hui de
l'église, ou en la même manière une manière de choses.
- Opposition de bon et de mauvais papes.
- La Schola catholice doivent avoir de bons
papes. Amende (à) de la Schola, de la Schola.
Et de la Schola de la Schola, de son schisme de
réponse, de la Schola, il ne s'agit d'être de
c'ique ce qui omnibus animarum curam vel
de la Schola catholice, vel de la Schola catholice
hinc ?
- Il y a la no. 1. le choix véritable
à la no. 1. bon et mauvais de la Schola, sed
ad scien. hinc curam pariter et acquiescentia.

BrF
MGS

pas de verso